

La constitution

Tout le monde à la Chambre a sans doute regardé la télévision au mois de septembre 1980—soit en septembre dernier—quand les premiers ministres ont affirmé que si le Canada voulait avoir sa propre constitution et son propre processus d'amendement, il fallait que nous donnions toutes ces choses et que si nous omettions de les donner toutes à une seule province, nous ne pourrions pas avoir de constitution. En d'autres termes, nous retombions dans la situation où une province pouvait exercer son droit de veto. Nous en étions de nouveau à la situation de l'unanimité. Ce veto ne concernait pas seulement la formule d'amendement mais toute une liste de revendications que les premiers ministres avaient amenée avec eux lors de la conférence.

Que s'est-il passé depuis le mois de septembre 1980? En principe, si les premiers ministres avaient pu se mettre d'accord soit en partie soit à l'unanimité, ils n'auraient pas manqué de nous le faire savoir. Six d'entre eux se sont réunis il y a quelques mois à Montréal pour rechercher une entente partielle ou totale. Je me suis laissé dire que deux autres premiers ministres s'étaient joints à eux. Les premiers ministres et leurs collaborateurs se sont donc réunis plusieurs fois depuis le début du mois d'octobre, date à laquelle nous avons commencé à étudier cette motion. Tout porte à croire que s'ils avaient pu se mettre d'accord, on nous l'aurait fait savoir. On aurait pu penser qu'ils nous auraient déconcertés en disant: «Ces gens à Ottawa ne sont pas raisonnables. Nous ne sommes pas parvenus à nous entendre à cause du document Kirby, ou parce que Trudeau est trop arrogant ou parce que le ministre de la Justice (M. Chrétien) ne s'est pas suffisamment acharné à la tâche. Mais à nous six, nous allons prouver que nous pouvons nous entendre à l'unanimité». L'ont-ils fait? L'opposition ne les a-t-elle pas vivement invités à se mettre d'accord?

Il serait certainement un peu gênant pour le gouvernement de voir que six ou huit premiers ministres sont parvenus à se mettre d'accord sur quelque chose; il ne resterait plus à ces derniers qu'à continuer et à chercher à convaincre les deux autres pour s'entendre à l'unanimité. Pourquoi cela ne s'est-il pas produit? Pourquoi un consensus n'est-il pas intervenu? Je vais dire aux députés pourquoi. Même s'ils parvenaient à se mettre d'accord sur la question de la formule d'amendement, ils ne pouvaient pas se résoudre à l'envoyer tant que chaque premier ministre n'aurait pas obtenu satisfaction pour sa liste de revendications.

Avons-nous entendu le premier ministre Peckford déclarer qu'il acceptait le rapatriement avant d'avoir obtenu des droits sur les ressources sous-marines? Avons-nous entendu le premier ministre Lévesque affirmer que le rapatriement lui convenait quelle que soit la formule d'amendement et qu'il n'était pas nécessaire de parler d'autodétermination dans la constitution? Avons-nous entendu le premier ministre de la Saskatchewan nous dire que le rapatriement pouvait avoir lieu puisqu'il existait un consensus, même si les provinces n'avaient pas obtenu de droits en matière de commerce interprovincial ou international? Avons-nous entendu le premier ministre Lougheed déclarer: «Puisqu'il existe un consensus au sujet du rapatriement et de la formule d'amendement, inutile d'attendre, même si nous n'avons pas obtenu ce que nous voulions au sujet des ressources naturelles?» Avons-nous entendu le premier ministre Bennett approuver le rapatriement même s'il n'a pas obtenu ce qu'il veut au sujet du Sénat? Non, madame le

Président. Il n'y a pas consensus, ni sur la formule d'amendement et sûrement pas sur le rapatriement pour la simple raison qu'une fois encore, le peuple canadien n'obtiendra ce qui lui est dû depuis 114 ans, que si les premiers ministres A, B, C, D, E, F, et G obtiennent de plus grands pouvoirs et pour leur gouvernement et pour leur province.

Des voix: Bravo!

[*Français*]

M. Trudeau: Mais, madame le Président, les premiers ministres provinciaux sont donc incapables d'en arriver à une entente entre eux. C'est clair que, étant donné ces circonstances, ils n'arriveront pas à une entente avec nous de cette Chambre. Mais on aurait pensé que peut-être l'opposition officielle, elle, se serait permis de définir ce que c'est qu'un consensus, parce que l'unanimité n'est pas possible, cela a été démontré. L'opposition officielle veut peut-être bien nous dire: Tâchez au moins d'avoir un consensus. C'est un peu l'expression qu'emploient les députés dans chacun de leurs discours, que nous agissons dans cette Chambre sans un large appui des provinces. Eh bien, qu'est-ce que c'est le large appui qu'ils désirent, qu'ils souhaitent? Est-ce que neuf, cela serait assez? Si nous avons neuf provinces avec nous, pourrions-nous «marcher»? Je demande au chef de l'opposition: Pourrions-nous «marcher», par exemple, si le Québec ou si l'Alberta ne faisait pas partie du consensus? Pourrions-nous «marcher», pourrions-nous rapatrier la Constitution? Ou est-ce qu'un consensus pourrait exister sans l'appui du gouvernement fédéral? On ne connaît pas leur position, ils réclament depuis toujours un consensus sinon l'unanimité, mais ils prennent bien soin de ne pas le définir. Laissez-moi leur poser une question: Pourrions-nous rapatrier la Constitution avec une formule d'amendement si l'Île-du-Prince-Édouard s'y opposait ou encore une fois si l'Alberta ou le Québec... Pas de réponse, madame le Président? Alors...

[*Traduction*]

Il est évident que la meilleure façon de ne pas donner aux Canadiens une constitution c'est d'exiger l'unanimité ou même un consensus. De cette manière, nous n'aurons pas ni ne pourrons jamais obtenir une constitution.

Et la charte des droits, madame le Président?

M. McDermid: Ils l'ont déjà.

M. Trudeau: Je vous répète que la meilleure façon de ne pas garantir aux Canadiens leurs droits fondamentaux, comme l'a reconnu le Parti conservateur dans une déclaration du député de Provencher (M. Epp), la façon de ne jamais constitutionnaliser une charte des droits et des libertés, c'est de vouloir l'unanimité. Mon vis-à-vis vient de dire que les Canadiens ont déjà ces droits. Pourquoi alors le porte-parole de son parti accepte-t-il qu'ils soient inscrits dans la constitution? Pourquoi le très honorable John Diefenbaker voulait-il lui aussi les inscrire dans la constitution?

Des voix: Bravo!

M. Trudeau: Se sont-ils trompés tous les deux? Je puis vous assurer que la meilleure façon de ne pas inclure une charte des droits dans la constitution, c'est d'exiger l'unanimité pour pouvoir le faire. Le premier ministre du Manitoba, M. Lyon, a affirmé très clairement, tant au Canada qu'à Londres, qu'il n'accepterait jamais qu'une charte des droits soit incluse dans la constitution. Il a déclaré en outre que le Canada ne saurait